

Image not found or type unknown



Montant du remboursement d'un article sous garantie

Par **modeste**, le **19/04/2010** à **21:48**

Bonjour, j'ai fais l'acquisition d'un GPS à la FNAC il y a moins d'un an pour un montant de 360 € j'ai pris un extension de 5 ans de garantie. Mon GPS est en panne et la FNAC me propose un avoir de 270 € en indiquant que le modèle n'existe plus et qu'un modèle équivalent cout actuellement 270€. nes-ce que cette pratique est conforme à la loi ? quelle garantie d'avoir un article de technicité égal ? Cordialement